

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Collège Supérieur de Droit</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études, adossé à la 3e année de la Licence en Droit. Le Diplôme Universitaire niveau Master est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'étude, adossé à la 1ère année de Master pour le niveau. L'inscription au Diplôme Universitaire du CSD ne confère pas le statut d'étudiant.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
La validation du diplôme universitaire est acquise par l'obtention minimale de la note de 10 sur 20 L'obtention du diplôme donne lieu à l'une des mentions suivantes : - cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 10 et 11.99 - magna cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 12 et 13.99 - insigni cum laude : si le candidat obtient une note moyenne comprise entre 14 et 15.99 - summa cum laude: si le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 16		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Aucun crédit ECTS n'est attribué pour ce diplôme.		
<b>Compensation</b>		
/		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		







